

**ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE
DU MAITRE D'ŒUVRE ET INGENIEUR-CONSEIL SPECIALISE
POUR LES OUVRAGES SOUMIS A OBLIGATION D'ASSURANCE**

Valable pour les chantiers ouverts entre le 01.01.2016 et le 31.12.2016

- MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD atteste que :

RT 2012-ECO
ZA LES FONTAINES
26120 CHABEUIL

- est titulaire d'un contrat d'assurance N°118.731.168 couvrant sa responsabilité civile décennale visée aux articles 1792 et 1792-2 du code civil, conforme aux clauses-types énoncées à l'annexe I de l'article A.243-1 du Code des assurances.
- au titre de ce contrat, sont garanties les missions mentionnées ci-après :

Missions d'études techniques, d'ingénieur-conseil dans les domaines :

- B 5 : génie climatique : études thermiques
 - B 4 : sanitaire fluide divers
 - Audits énergétiques dans le cadre de la RT existant et étude thermique dans le cadre de la RT 2012 hors diagnostics réglementaires avec chiffrage de travaux mais sans suivi de chantier
- pour des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance édictée par les articles L.241-1 et L.241-2 du Code des assurances,
 - pour des interventions réalisées par l'assuré au titre d'un contrat de louage d'ouvrage ou de sous-traitance, sur des chantiers dont le coût total prévisionnel de construction tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage, ne dépasse pas quinze Millions d'euros (15M€) HT et pour autant que le coût total définitif de construction n'excède pas de 10% le coût total prévisionnel déclaré,
 - pour des travaux de technique courante :
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P (consultables sur www.qualiteconstruction.com),
 - pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P (consultables sur www.qualiteconstruction.com)
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité,
 - pour des ouvrages ou travaux ne présentant ni de caractère(s) exceptionnel(s) ni de caractère(s) inusuel(s) selon les définitions des Conventions spéciales 774.

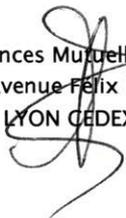
La garantie décennale obligatoire est gérée en capitalisation et les garanties facultatives, dans la mesure où elles sont souscrites, en répartition.

Au-delà de l'une de ces limites, qui conditionnent l'application du contrat, l'assuré doit se rapprocher de son assureur. La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à LYON, le 7 juin 2016

Pour L'assureur,

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD
92-96 avenue Félix Faure
69003 LYON CEDEX 03





ENTREPRISE

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE AUTRE QUE DÉCENNALE**

Valable pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, atteste que :

**RT 2012-ECO
ZA LES FONTAINES
26120 CHABEUIL**

est titulaire d'un contrat d'assurance **Responsabilité Civile autre que Décennale n°118.731.168**

au titre duquel sont assurées les activités/missions suivantes :

Missions d'études techniques, d'ingénieur-conseil dans les domaines :

- B 5 : génie climatique : études thermiques
- B 4 : sanitaire fluide divers
- Audits énergétiques dans le cadre de la RT existant et étude thermique dans le cadre de la RT 2012 hors diagnostics réglementaires avec chiffrage de travaux mais sans suivi de chantier

- Validation de la qualification RGE pour le compte de QUALIBAT
- Missions de recherche, de contrôle et de traitement de l'amiante dans les immeubles bâtis (décrets 96/97 et 96/98 du 07/02/96) : limitées au Diagnostic Amiante
- Missions de diagnostic relatives à la solidarité et au renouvellement urbain (S.R.U.)
- Missions de diagnostic dans le cadre de la loi du 29/07/98 relative à la lutte contre le saturnisme (conséquences sur la santé dues au plomb dans les constructions)
- Missions de diagnostic Etat des lieux
- Missions de diagnostic Performance Energétique
- Missions de diagnostic Conformité des réseaux d'eaux usées (assainissement non collectif)
- Missions de diagnostic Etat de l'installation intérieure d'Electricité

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auquel ladite attestation se réfère.

Fait à Lyon, le 7 juin 2016

Pour L'assureur,

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD
92-96 avenue Félix Faure
69003 LYON